

UB
SG

Mairie de Thonon-les-Bains
Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 19 décembre 2022

CM20221219-71

URBANISME

Désignation d'un membre du Conseil Municipal pour signer les décisions relatives aux autorisations d'urbanisme déposées sur les terrains attenants à la propriété cadastrée section AG n° 982, appartenant à M. Christophe ARMINJON, Maire de la Commune

Monsieur FAVRAT, Maire Adjoint, expose :

VU le Code général des Collectivités Territoriales (CGCT),
VU le Code de l'urbanisme et notamment l'article L.422-7,
VU la délibération du Conseil Municipal du 25 avril 2022,

M. Christophe ARMINJON, Maire de la Commune, est propriétaire de la parcelle cadastrée section AG n° 982 et devient de ce fait intéressé à toute demande d'autorisation d'urbanisme portant sur l'ensemble des propriétés riveraines et attenantes à ce tènement.

Sur une de ces propriétés riveraines, un certificat d'urbanisme pour division de terrain, référencé sous le numéro CU7428122T0291, a ainsi été déposé le 25 mars 2022.

Aussi, il est proposé pour cette demande et pour l'ensemble des éventuelles demandes à venir portant sur les parcelles attenantes à la parcelle cadastrée section AG n° 982, propriété de M. Christophe ARMINJON, de désigner un membre du Conseil Municipal pour signer l'ensemble des décisions relatives aux actes d'urbanisme concernés, conformément aux dispositions de l'article L.422-7 du Code de l'urbanisme.

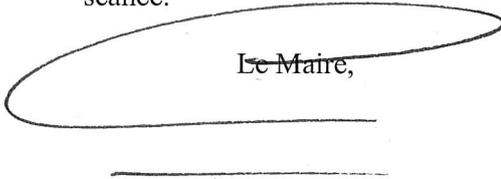
Il est ainsi demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

DESIGNER M. Jean-Claude TERRIER, 1^{er} Maire-Adjoint, pour signer, à l'issue de la phase d'instruction, l'ensemble des décisions relatives aux actes d'urbanisme portant sur des terrains attenants à la parcelle cadastrée section AG n° 982, propriété de M. Christophe ARMINJON, et notamment celle en cours d'instruction, en l'occurrence le certificat d'urbanisme pour division de terrain, référencé sous le numéro CU7428122T0291, déposé le 25 mars 2022 sur un terrain situé 52 avenue de Saint-Disdille, cadastré section AG n° 26, 27 et 383.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité (Monsieur le Maire ne prend part ni au débat, ni au vote), les propositions présentées.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,



Christophe ARMINJON.



Le secrétaire de séance,



Patrick TISSUT

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE



VILLE DE THONON-LES-BAINS

**Registre des délibérations du Conseil Municipal de la
Ville de THONON-LES-BAINS**

Séance du 19 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement les neuf et treize décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni à l'Espace Tully, dans la Grande Salle, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROUPI, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Carine DE LA IGLESIA, Mme Katia BACON, M. Patrick TISSUT, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Richard BAUD, Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Arnaud BERAST.

Absents : M. Franck DALIBARD, M. Quentin DUVOCELLE

Absents excusés :

Mme Karine BIRRAUX, M. Jean DORCIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Michel ELLENA, M. René GARCIN, Mme Deborah VERDIER, Mme Laurence BOURGEOIS, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Mickaël BEAUJARD, Mme Emmanuelle VUATTOUX.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Karine BIRRAUX	à	Mme Emily GROUPI
M. Jean DORCIER	à	M. Christophe ARMINJON
M. Jean-Marc BRECHOTTE	à	Mme Katia BACON
M. Mustafa GOKTEKIN	à	Mme Sylvie COVAC
M. Michel ELLENA	à	M. Jean-Claude TERRIER
M. René GARCIN	à	M. Jean-Pierre FAVRAT
Mme Deborah VERDIER	à	M. Philippe LAHOTTE
Mme Laurence BOURGEOIS	à	Mme Carine DE LA IGLESIA
Mme Sophie PARRA D'ANDERT	à	M. Jean-Baptiste BAUD
M. Marc-Antoine GRANDO	à	M. Thomas BARNET
M. Mickaël BEAUJARD	à	M. Serge DELSANTE
Mme Emmanuelle VUATTOUX	à	M. Gérard BASTIAN

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Monsieur Patrick TISSUT.

Le compte rendu de la séance est affiché par extraits à la porte de la Mairie le vingt-six décembre deux mille vingt-deux.